

ARRÊTÉ DU MAIRE

n° 2025-04-080

**PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Le Maire de la Commune de LA VOULTE-SUR-RHONE (Ardèche) ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et n° 83-8 du 7 janvier 1983 ;

VU le déroulement de la cérémonie organisée pour la commémoration de la Victoire de 1945 à l'avenue du 11 novembre et à l'Espace Aubanel, situé rue Bertraud à La Voulte-sur-Rhône ;

Considérant qu'il convient d'assurer le bon ordre et la sécurité sur les voies publiques ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : pour un bon déroulement de la cérémonie organisée pour la commémoration de la Victoire de 1945, la **rue BERTRAUD sera BARREE le jeudi 08 mai 2025 entre 8h45 et 10h00** au plus tard depuis **l'intersection avec l'Avenue Léon BLUM jusqu'à l'intersection avec la rue de RIVOLY**.

ARTICLE 2 : 1 panneau « RUE BARREE » sera mis en place par les services techniques municipaux rue BERTRAUD, au niveau du carrefour avec la rue de RIVOLY.

ARTICLE 3 : le **stationnement** des véhicules sera **interdit** sur les 5 places de parking situées rue BERTRAUD, devant l'accès à l'Espace Aubanel, **jeudi 08 mai 2025 entre 7 heures et 10 heures** ; la signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux afin de prévenir les riverains. En cas de non-respect de cette interdiction, les véhicules en stationnement seront considérés comme gênants au regard de l'article R 417-10 du code de la route et seront susceptibles de faire l'objet d'une mise en fourrière.

ARTICLE 4 : des mesures complémentaires pourront être prises momentanément par les agents de la force publique, en fonction des impératifs de sécurité.

ARTICLE 5 : le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, les Agents de la Police Municipale et le Directeur Général des Services de la Commune sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans les formes habituelles.

Fait à LA VOULTE-SUR-RHONE, le vendredi 18 avril 2025.

Le Maire,

Bernard BROTTES

